

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 juillet 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 9 juillet 2012

2012 DASES 355-G Subvention à l'association les amis de la maison verte (18e) pour son action d'aide à l'accès aux droits et d'accompagnement global à l'insertion.

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 26 juin 2012, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, lui propose d'attribuer une subvention à l'association Les amis de la maison verte pour son action d'aide à l'accès aux droits et d'accompagnement global à l'insertion ;

Sur le rapport présenté par Mme Olga TROSTIANSKY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 7.000 euros est attribuée à l'association Les amis de la maison verte (D06156 - 20780), 127-129 rue Marcadet (18e) pour son action d'aide à l'accès aux droits et d'accompagnement global à l'insertion, au titre de 2012 (2012-05410).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits d'autres interventions sociales à la rubrique 584, chapitre 65, nature 6574, ligne DF34015, du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2012 et suivants sous réserve de la décision de financement.